

La couverture initiale de ce livret sur les exactions de Marc Ravalomanana, Président de Madagascar de 2002 à 2009

L'homme propose, Dieu dispose effectivement. Pour mon retour à l'écriture, après avoir été atteint d'une infection pulmonaire sévère (un cousin du covid-19 car les symptômes sont à peu près identiques), à mi-juin 2010, j'avais l'intention de présenter à mes collègues un livret de 20 pages concernant un homme pas sage du tout. Ce n'est que partie remise...

Ce livret, en deux parties et intitulé « *Marc Ravalomanana. Déballage sur 7 ans* », devrait être présenté demain, 6 août, jour de mes 66 ans. Eh oui, le temps ne rajeunit personne... Hélas, le nerf de la guerre n'était pas au rendez-vous et le coronavirus rôde partout... Néanmoins, en guise de cadeau pour vous, collègues journalistes et amis lecteurs assidus, en voici des extraits. Pourquoi cette démarche ? Après 40 ans de métier, je veux me prouver à moi-même, et à l'opinion publique, que mon style de journalisme d'archives est nécessaire et utile pour l'Histoire même de Madagascar et pour les générations présentes et à venir. Les enfants malagasy nés en 2000 sont tous majeurs en cette année 2020. Ils ne connaissent rien de

l'Histoire politique de leur pays, se contentant de bribes d'histoires à rallonge

(« *Tantara mitohy* »

basées sur le

« *tsaho* »

ou rumeur)), selon l'orientation de leurs propres parents, la lecture étant devenue un luxe dans la Grande île de l'océan Indien. Et leurs enfants et petits-enfants seront plongés dans un obscurantisme culturel profond à l'heure où les hommes envisagent des voyages sur la planète Mars. Quelle horreur de décalage, n'est-ce pas ?

Pourquoi en français ? Parce que la plupart des diplomates sont nouveaux et ils doivent avoir des données regroupées véridiques en ce qui concerne cet homme qui se prétend chef d'une opposition légalement inexistante. Aussi, quoi que Marc Ravalomanana et ses fanatiques d'ici et d'ailleurs diront et/ou feront, personne ni aucune juridiction ne pourra jamais effacer le contenu de cet ouvrage. Et ce sera vraiment une preuve que, malgré les nouvelles technologies de l'information, les écrits demeureront éternels. Déballons, à présent, des extraits.

(...) Marc Ravalomanana n'avait aucune prédisposition pour devenir un homme d'État. Un homme de pouvoir, peut-être, mais pas un homme d'État. Nuance. En fait donc, il aura tout appris sur le tas de ce « métier » de président de la république. En 2001, Didier Ratsiraka sentant venir le danger de la part de ce candidat déclaré aux élections présidentielles du 16 décembre, fait effectuer un contrôle fiscal à sa société. Résultats : Marc Ravalomanana devait s'acquitter de 330 milliards d'anciens francs malagasy (fmg) d'arriérés d'impôts et d'amendes diverses. Tous ses avoirs ont été gelés, y compris son avion immatriculé en Afrique du Sud. Mais auparavant, voici ce qu'a vécu ce futur terroriste d'État :

Le 30 novembre 1982, le Tribunal Spécial Economique d'Antananarivo le condamne à six mois d'emprisonnement avec sursis pour permutation non autorisée et défaut de mentions obligatoires. Puis, il a été placé sous mandat de dépôt à la prison d'Antanimora sous le matricule 66. Ce, pour tentative de sabotage économique et corruption. Mais il a trouvé le moyen d'utiliser l'artifice d'accord à l'amiable avant jugement.

De 1996 à fin 2002, l'entreprise Tiko, dont il était P-Dg, a bénéficié d'exonérations douanières se chiffrant à plusieurs centaines de milliards de fmg. Ce, grâce à la « bienveillance » de Norbert Lala Ratsirahonana, alors Premier Ministre. Une fois porté par le peuple à la Présidence, Marc Ravalomanana est pratiquement sauvé. Il ne devra plus rien payer des 330 milliards fmg et ses affaires reprendront de plus bel jusqu'à devenir un empire.

Il aura vite fait de faire disparaître le dossier fiscal de son entreprise (impôts impayés de 197.920.396.632 fmg et procès-verbal du 09 Novembre 2001 pour fausses déclarations, minorations, défaut de déclaration et non-paiement de droits et taxes, et ventes sans factures). Car il avait nommé, en tant que Dg des impôts, Jonah Randriambololona, alors conseiller fiscal de Tiko et déjà au départ pour la retraite. Il faut aussi se souvenir qu'à la même époque, un incendie avait ravagé les locaux de Tiko de Tanjombato. Il paraît que le feu purifie tout... Mais on ne peut pas tout faire disparaître sans laisser aucune trace. « *Mpamosavy mandeha alina aza misy mahita* » (la sortie nocturne d'une sorcière a toujours un témoin). La vérité remonte au moment où on l'attend le moins...

Mais pourquoi alors, depuis plus d'une décennie, Marc Ravalomanana -qui aura 71 ans le 12 décembre 2020- s'obstine-t-il à tromper l'opinion publique après sa défaite lors de l'élection présidentielle de 2018, en se faisant passer un « ange » tombé du ciel et en prétendant être le chef d'une opposition qui n'a aucune existence légale ? En fait, cela est logique, connaissant les origines de ce président pas comme les autres... Il ne veut plus revivre ce spectre de la pauvreté totale au risque d'attraper la folie des grandeurs voire la mégalomanie. Et puis, chassez le naturel, il reviendra toujours au galop.

Marc Ravalomanana semble actuellement intouchable et, par synergie, semble aussi intouchable sa société, rebaptisée AAA, ayant fait partie de l'empire Tiko, jamais soumis à un quelconque contrôle fiscal et ayant bénéficié de toutes les exonérations possibles et imaginables en matière de douanes et d'impôts. Une de ses sociétés, Mana, ne se trouvait-elle pas dans l'enceinte même du port de Toamasina ? Mana a été visitée par feu le président zambien, Lévy Mwanawasa. Mais pour les autres sociétés, malagasy de surcroît, ce contrôle financier était devenu une arme de terrorisme d'État. Voici les cas les plus connus :

Que sont devenues les prestigieuses Papeteries de Madagascar (Papmad) de Patrick Ratsimba Rajaonary, homme d'affaires, ancien président du Syndicat des Industries de Madagascar (Sim) et ancien candidat à la présidentielle du 16 décembre 2001 ? Disparues pour toujours, à la suite d'un contrôle fiscal, car le groupe Tiko a investi dans ce secteur de la papeterie. M. Rajaonary (54 ans à l'époque) a préféré purement et simplement jeter les gants en cédant ses biens pour une bouchée de pain, afin de vivre sans souci.

Que sont devenus les prestigieux établissements Ramanandraibe ayant fait vivre de nombreuses familles sur la côte Est, et ailleurs, à travers des travaux de collecte de vanille, girofle et café ? Ils tournent actuellement à peine au quart de leurs rendements, à la suite d'un contrôle fiscal, le groupe Tiko ayant investi dans ses secteurs d'exportation ayant fait la

renommée des produits Made in Madagascar ?

Qu'est devenue la Kobama (Koba malagasy) d'Edgard Razafindravahy, avec financements américains, qui œuvrait dans le secteur de la farine du côté d'Andranomanelatra, à 20 km d'Antsirabe. Disparue après un contrôle fiscal, le groupe Tiko ayant investi dans ce secteur. En 2008, Edgard Razafindravahy, Dg du groupe Prey, ayant repris le groupe audiovisuel Rta, a relooké la radio Antsiva pour en faire une plateforme de démocratie en donnant la parole aux gens. Suite à un contrôle fiscal, il a dû s'exiler à l'île Maurice. Non pas parce qu'il se sentait ou était coupable de quoi que ce soit, mais parce ce système de contrôle fiscal ressemblait aux perquisitions dignes des plus vils films de série Z. du style

« *quand on veut abattre son chien on l'accuse d'avoir la rage* »

. Doté des pouvoirs publics, comment éliminer le plus honnête des citoyens mais qui présente un danger pour un régime en place ? En fabriquant des preuves. Et c'est la condamnation à coup sûr.

Comment salir le nom et la réputation de Jeannot Andrianjafy alias Jeannot Le Quartz, présent dans le secteur minier depuis plus de 40 ans ? En accusant son épouse et en l'appréhendant comme la dernière des voleuses, sur le fait qu'elle a été complice de «l'évasion» de «l'émeraude» de plus de 600 kg qui a été exposé à Hong Kong. Des émissaires du pouvoir y sont allés pour revenir bredouilles et ridiculiser la Nation malagasy tout entière. Mais les établissements Le Quartz ont été fermés car le groupe Tiko a investi dans le secteur minier.

Qu'est devenue la Savonnerie Tropicale, fleuron de l'industrie malagasy depuis le retour de l'Indépendance ? Noyée dans la masse de ces produits d'exportation à moindre coût, autorisés mais nocifs et dangereux et pour le tissu économique malagasy lui-même et pour la santé des consommateurs. Saviez-vous que dans les Magro, grandes surfaces du groupe Tiko, on ne trouvait aucun produit de la Savonnerie Tropicale ? Elle est belle la notion de fierté malagasy vantée par Ravalomanana *himself* qui a monopolisé tous les produits laitiers et l'huile de table à Madagascar. Ce ne sont que les exemples connus car énormément de petits fermiers et riziculteurs de la région du lac Alaotra ont été purement et simplement dépouillés sous la peur. En passant, il y avait belle lurette que le président Ravalomanana ne parlait plus de la fameuse RN 44 reliant Antananarivo à Ambatondrazaka qu'il avait promis de bitumer. Encore un coup d'éclat mensonger à son compte qui devient de plus en plus lourd.

(...) Entre 1996 et 2001, on ne sait pas pourquoi, le Premier ministre d'alors, Norbert Lala Ratsirahonana a octroyé une exonération douanière à la société Tiko. Sans cet exceptionnel «cadeau», Marc Ravalomanana aurait dû payer 750 milliards fmg. Une fois celui-ci élu Président de la République, la société Tiko s'exonère toujours de droits de douanes et même

d'impôts. Comment voulez-vous qu'il ne soit pas devenu milliardaire ? Ce n'est pas son salaire de président qui peut lui permettre de distribuer de l'argent comme s'il n'en avait pas bavé. Mais c'est logique, n'est-ce pas ? Mais pour en revenir un peu en 2001, saviez-vous que du temps de la vice-Primature de Pierrot Rajaonarivelo la société Tiko n'a jamais payé ses impôts d'un montant de 250 milliards fmg, réclamés alors par ce vice-Premier ministre ? Fait étrange, l'agence de la société Tiko, sise à Tanjombato, est victime d'un incendie qui a ravagé tous les dossiers s'étant trouvés dans le bureau de sa comptabilité. Plus aucun moyen de vérifier quoi que ce soit alors... Ceci explique sans doute le fait d'avoir empêché ce Pierrot de revenir pays car il avait l'intention d'être candidat à la présidentielle du 3 décembre 2006 ? Il ne faut plus s'étonner de rien.

Une fois au pouvoir, ce sera la porte ouverte à tous les abus financiers effectués sur le dos de la Nation même. Nation qui, rappelons-le, est composée du peuple. Ayant créé la société Alma («*Asa Làlana Malagasy*» ou Travaux routiers malagasy), tous les marchés publics de bitumage de la ville d'Antananarivo, dont le maire était Patrick Ramiaramanana, lui sont carrément donnés car sans appel d'offres aucun.

Les prestigieuses sociétés d'État qui ont fait la fierté de la révolution socialiste, sont passées entre les mains de la société Tiko. Il s'agit de : Somacodis, Sinpa, Sice. Cela, sans transparence (ce n'était pas le fort du régime Tim) et en totale violation de la loi et des conventions signées pourtant par l'État malagasy. Pour bien ficeler les affaires, Marc Ravalomanana a fait appel à des cadres de Tiko pour les nommer directeurs financiers de ministère. Cela a aidé énormément pour l'achat de fournitures «*tous azimuts*» dans les grandes surfaces Magro (Malagasy Grossiste) du groupe Tiko, sans la «contrainte» d'appels d'offres. Comment le peuple souverain pourrait-il savoir cela ? Dans ce qui suit, il ne faut pas rester amnésique car c'est aux dirigeants du régime Tim de démontrer le contraire : des centaines de milliards de fmg en billets de banque usagés destinés à être brûlés, ont été «récupérés» pour étoffer les caisses de Tiko et du parti Tim au pouvoir. Vous savez le bien : même les sorties nocturnes des sorcières ont des témoins... (Proverbe malagasy).

Concernant la fameuse détaxation de 2005 : la société Tiko Oil en a été une bénéficiaire exponentielle. Ainsi, si l'huile raffinée importée par ses concurrents était taxée de 20%, l'huile brute importée par Tiko Oil pour traitement sur place était donc exempte de toute taxe. Du coup, il n'est pas exagéré d'affirmer que le chiffre d'affaires de Tiko Oil a triplé le temps de la détaxation qui a été finalement abandonnée par la suite. Toutes ces actions vers le développement personnel rapide (et durable ?) étaient discutées dans les couloirs du pouvoir. Mais personne n'osait en parler clairement. Mais non seulement les murs ont des oreilles mais les mécontents jacassaient... En 2005, l'État donc le Tim donc Tiko, a importé ces fameuses vaches hollandaises «*be ronono*» ou Holstein. Tous les agents du ministère de l'Élevage qui s'étaient dressés contre ce projet de développement rapide pour Tiko ont été définitivement mis

sur la touche. Et, comme par hasard, plus de la moitié de ces vaches haut de gamme -car coûtant 1.500 euros par tête-, a été achetée par Tiko, of
course

En 7 ans de pouvoir Marc Ravalomanana a réussi à atteindre deux extrêmes. D'un côté, faire du peuple malagasy un peuple qui s'est paupérisé d'année en année, gavé d'espoir perdus et de promesses (une voiture 4L et un frigo pour chaque foyer); de l'autre côté, mettre en place une société agro-alimentaire dont le renom a dépassé les frontières de Madagascar. Au début donc, la société Tiko a été créée, mi-1980, grâce à l'appui financier de la Banque mondiale, à travers la Société financière internationale ou SFI et surtout grâce à la bienveillance du président Didier Ratsiraka qui s'en mord encore les doigts, à présent. Comme partenaires prestigieux de départ, il y avait Unilever et Tetra Laval, le roi de l'emballage (pack) mondial. Marc Ravalomanana est un homme pressé. Tellement pressé qu'il commet une infraction qui va finir par être une habitude. Mais en tant que détenteur de tous les pouvoirs, il ne sera plus jamais inquiété.

Ainsi, le 1er Septembre 1988, Marc Ravalomanana a été placé sous mandat de dépôt N° 230-RP/88/TSE/130FAME/JR

sur ordre de Madame la Substitut du Procureur de la République d'Antananarivo , Jacqueline Rakotomanga, à la prison d'Antanimora à Antananarivo. Chef d'accusation : Alors qu'il était Directeur général de la Société Tiko. Le chef d'accusation est la corruption par une somme d'argent du Directeur Technique de la Société Lalaso, Mr Jérôme Rabotovao, lors de la privatisation de cette société Lalaso, la laiterie de soja d'Ambatolampy. Madame Rakotondrabe Régine, Directeur Général de ladite société en était le témoin. Marc Ravalomanana a été libéré provisoirement le 14 Octobre 1988 grâce à l'intervention de l'ancien Ministre de l'Economie et du Plan, Jean Robiarivony. Et le provisoire, ici, est aussi devenu durable...

(...) Sur la tête du beau Marc, devenu résident sud-africain, plane pas moins de 13 dossiers traitant d'affaires civiles, commerciales et pénales. Pour ce dernier sujet, nous avons la tuerie du 7 février 2009, alors traitée par la chambre d'accusation de la Cour d'Appel d'Antananarivo (Ndlr : et, à l'époque, par la justice sud-africaine, l'ayant interdit de sortir d'Afrique du Sud) : il s'agit du dossier n° 6052-Rp/09/11-Cr/J3/09.

(...) Pour le dossier n°6992-Rp/09/16-Cr/J3/09, relatif à l'achat du terrain sis à Andohatapenaka sur la route digue, Marc Ravalomanana a été condamné à 5 ans de travaux forcés. Il avait acquis ce terrain qu'il a fait remblayer avec l'argent de la région Analamanga, des deniers

publics donc. Un montant de 3.654.140.000 ariary exactement. Purement et simplement détournés grâce à Fidy Ratsimbazafy alors chef de la région, accusé d'abus de fonction. Concernant le fameux Boeing « Force One II », Marc Ravalomanana a été condamné à 4 ans d'emprisonnement ferme pour avoir fait acheter ce Lear Jet pour un prétendu montant de 60 millions de dollars. Achat réalisé par l'ancien ministre des Finances Haja Razafinjato, évaporé dans la nature. Cet argent a été décaissé du port de Toamasina et celles des assurances Aro.

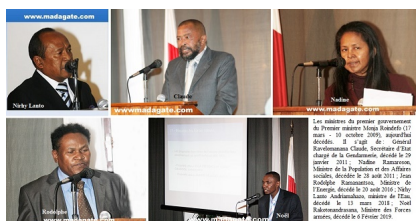
Venons-en maintenant à l'empire Tiko, société qu'il a fondé et qui s'est agrandi en moins de temps qu'il faut pour le dire. Mais tout a été découvert. En fait, il a utilisé la puissance publique pour laisser des tas de casseroles, inconnues s'il ne s'était pas enfui en Afrique australe. Cela relève des domaines civil et commercial. En juillet 2009, 1.940 tonnes de riz saisis chez la société Magro ont été mis en vente publique. Car cette filiale de Tiko devait à la Direction générale des Impôts, une somme d'impayés chiffrés à 204.075.718,56 ariary. Par ailleurs, les services des Douanes ont révélé le non-paiement de droits et taxes à l'importation d'une valeur de 26.066.764,982 ariary. Cela a été payé in extremis le 10 mars 2010. Pourquoi avoir attendu ? Du côté d'Air Madagascar, les impayés de la société Tiko s'allongent. Nous en étions à 1.527.207.964,32 ariary. Et ce n'est pas fini...

Les filiales de Tikoland, Fanampy Rice Sa et Tiko Sa doivent aussi quelque 967.600.000 ariary à la Sonapar qui a eu le malheur de leur avancer cette somme en guise de capital de démarrage. Actuellement, ce dossier n° 402-Ap se trouve en appel. Comme l'est le dossier n° 41-Ap sur l'argent emprunté à la société d'assurances Aro, d'un montant de 18.187.287.614,40 ariary. Impayés à ce jour. Sûre d'être au-dessus des lois, grâce à son fondateur devenu président de la république, la société Tiko SA s'est permis de ne pas s'acquitter des coûts de prestations médicales pour son personnel dirigeant. Ainsi, le Pavillon Sainte Fleur de l'hôpital Joseph Ravoahangy Andrianavalona (Hjra) d'Anosy a été obligé de traîner Tiko SA devant le tribunal de Commerce pour le non-paiement de 2.082.943,28 ariary. Où en est-on au sujet de ce dossier ?

En fin de compte, l'empire Tiko n'aura été qu'un gigantesque conglomérat commercial, protégé par le Président Ravalomanana, qui n'a eu de cesse d'être un très mauvais payeur dans tous les domaines : non-paiement des factures de la société Delated & Fils par la société Tiko Oil Products ou Top ; non-paiement, par le groupe Tiko, du coût de 40.000 sacs de ciment (soit 680.000.000 ariary) appartenant à la société Seimad ; non-paiement, par la société Tiko S.A., d'une créance de 200.000 dollars à la société Céréalis S.A. (à propos de céréales, c'est évident). Dernière en date : l'expulsion des sociétés Top et Magro du terrain d'Ankorondrano, appartenant à la Chambre de Commerce et d'industrie d'Antananarivo. Les deux sociétés « *tikoques* »

ne lui avaient pas payé le loyer qui a fini par s'élever à 22.080.000 ariary. Si l'on fait la somme

de tous ces impayés, cela nous donne des dettes s'élevant à 250 milliards d'anciens francs arrondis (un euro ayant alors valu, à l'époque, en moyenne 3.000 ariary et un ariary 5 anciens francs malgaches). Ces chiffres ne peuvent pas s'inventer. C'est le fruit de longs mois d'investigations. Tout est vérifiable au tribunal d'Anosy et dans les sociétés citées.



Enfin, pour clore ce dossier d'extraits, il faut savoir que le 24 avril 2009 a eu lieu un grand déballage à la Primature de Mahazoarivo. La majorité des ministres sont intervenus pour démontrer, preuves à l'appui, toutes les malversations de Marc Ravalomanana en sept ans de pouvoir. Certains sont, de nos jours, décédés. Il s'agit de : Général **Ravelomanana Claude, Secrétaire d'Etat chargé de la Gendarmerie, décédé le 29 janvier 2011** ; **Nadine Ramaroson, Ministre de la Population et des Affaires sociales, décédée le 28 août 2011** ; **Jean Rodolphe Ramanantsoa, Ministre de l'Énergie, décédé le 20 août 2016** ; **Nirhy Lanto Andriamahazo, ministre de l'Eau, décédé le 13 mars 2018** ; **Noël Rakotonandrasana, Ministre des Forces armées, décédé le 6 Février 2019.**



Rolland Ranjatoelina, Ministre des Transports

« *D'une société riche en patrimoine, le régime Ravalomanana la réduite en une coquille vide* », avait révélé ce 24 avril 2009, le ministre des Transports, Rolland Ranjatoelina, haut cadre d'Air Madagascar qui a préféré démissionner. Les 500m² de l'agence, rue des Boulets à Paris, d'une valeur de 6 millions d'euros, a été cédé à 2 millions d'euros. Dans le traitement des recettes commerciales, des milliards ont aussi disparus, en utilisant des tickets sans émission. Révélation: le centre de traitement des documents commerciaux se situe à Tunis, en Tunisie ! Pour le salaire du Dg allemand, le Ministre Ranjatoelina a fait un parallèle avec celui du P-Dg de la SNCF (rail français) qui touche, lui, entre 14 et 15.000 euros par mois (...).

Der des ders de ces extraits, la tribune de l'Histoire interdit de devenir amnésique. Feuille de route ou pas, les faits véridiques et vérifiables sont que, par trois fois, Marc Ravalomanana a fait l'objet de condamnations judiciaires :

1- à 4 ans d'emprisonnement fermes, avec mandat d'arrêt à l'audience, et au paiement de 70 millions de dollars de dommages et intérêts à l'État pour abus de confiance et prise d'avantages injustifiée (Dossier n 4900-RP/09-56/CO/09/J3)

2- à 5 ans de travaux forcés, avec mandat d'arrêt à l'audience, et au paiement de 1 million ariary d'amende, pour détournements de deniers publics, abus de fonction, favoritisme, conflits d'intérêts et complicité (Dossier n 6992-RP/09/16/CR/09/J3)

3- aux travaux forcés à perpétuité, avec mandat d'arrêt à l'audience, sur le dossier criminel « *Tu erie du 7 Février 2009* ».

Jeannot Ramambazafy

Dossier également publié dans « La Gazette de la Grande île » du Mercredi 05 Août 2020



[CLIQUEZ ICI POUR UN GRAND FORMAT](#)

MPANOHITRA : MANAO IZAY TSY HITIAVAN'NY VAHOAKA AZY.

La Gazette
N°1000
le 10 août 2020

Numéro vert fort utile

En tant que raison Aider et sauver la population

Gouverner, ce n'est pas agir au quart de tour

Plus faible tu meurs !

Aux abonnés absents dans la lutte contre la Covid-19

Nombreux se plaignent encore de ne pas en bénéficier

Toujours d'actualité même en plein confinement !

Le prix des légumes en hausse

Les élèves seront-ils au niveau ?

Les pingres familiaux se vulgarisent

Tsy nomen'ny TIM na dia vary i kapaoka aza

Marc Ravalomanana
Déballage sur 7 ans de pouvoir

BLACK LIVES MATTER

GAÏERMIAS DE TANTAN DRASASARAS DE DEBALLAGE LE VENDREDI 24 AVRIL 2009 A



www.madagate.com
L'arrivée du Premier ministre Monja Roinedo



Atteintes des Ministres de la Population et du Famille, Ndioua Sambo et Irène



Augustin Andriamanantsoa, Directeur des Télécommunications, Nirhy-Lanto Andriamahazo et



Christiane Razisoarimala et le Justice Edouard RAOHARINA. Présidente de la Gendarmerie,



Keppel dans une des salles de conférence à l'occasion de la célébration de la Journée de la Santé,



Le Ministre de l'Éducation nationale, Julien Razafimanazato, qui n'est pas intervenu



L'entrée dans la salle du Premier ministre.

PRIMATURE

24 AVRIL 2009

w
w
w
.
m
a
d
a
g
a
t
e
.
c
o
m



Le Premier ministre Monja Roindefo à la clôture de ce Déballage ou "Ampamoaka"